



© Ferme de la Grangette

FORMATION VIVEA

De l'herbe au fromage : Techniques et pratiques pour une amélioration de sa production en fromagerie fermière.

Les 11 et 12 Mars 2020 - 9h30 à 17h30 - Sur la ferme d'Allicoud
(54 Chemin du Mûrier, 38410 Saint Martin-d'Uriage)

Repas partagé sur place

Faire le lien entre l'alimentation des animaux, la conduite du troupeau et la composition du lait, ses qualités en terme de rendement et de goût.

Avec Hubert HIRON, vétérinaire du GIE Zone Verte

Renseignements - Inscription

Charlène Mignot – Addear 38
Tél. : 09 60 03 50 14 / 07 66 79 68 60
addear38@wanadoo.fr
117, rue des Alliés
38 030 Grenoble

Programme et modalités financières

Voir au dos



ADDEAR 38
RÉSEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE



ARDEAR
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

Objectifs généraux de la formation

Améliorer les conditions d'exercice de son métier et gagner en autonomie

Améliorer sa production laitière en vue de la transformation

Acquérir des moyens de maîtrise dans la fromagerie

Enjeux

La fromagerie fermière, en rétablissant le lien direct entre la production et la transformation, valorise au mieux les qualités intrinsèques du lait. L'enjeu est de permettre de fournir des aliments sains et complets pour l'homme et ses enfants. Du pré à la cuve, de la cuve au fromage, pour plus d'autonomie, une meilleure santé de son troupeau et une bonne maîtrise de la qualité des produits .

Pré-requis

Éleveurs ou futurs éleveurs avec un projet de transformation en fromagerie fermière.

Déroulé du programme

4 modules de formation sur 2 jours + visite d'une fromagerie.

Durée

14h – *Vous vous engagez à participer aux 2 jours de formation.*



Intervenants

Hubert HIRON, vétérinaire du GIE Zone Verte, ancien éleveur et fromager

Inscription

Obligatoire avant le 1er Mars 2020.

Caution de 50 € à envoyer pour valider votre inscription (restituée le jour de la formation).

Tarif et conditions

Gratuit pour les adhérents éligibles* VIVEA. Non éligible (et non adhérent) : 50 € /jour (+adhésion). NB : 378 € sont pris en charge par le VIVEA pour les personnes éligibles*, dans la limite de votre plafond annuel de 2000 €. Financement Pôle Emploi : nous contacter.

*à jour de leurs cotisations : chefs d'exploitation, collaborateur-trices d'exploitation, aides familiaux ou cotisant-es de solidarité / porteur-euse-s de projet sous conditions.

Co-voiturage

Sauf avis contraire de votre part, les coordonnées des participants seront partagées pour faciliter les covoiturages.

L'ADDEAR de l'Isère : réunit des paysan-ne-s qui soutiennent des initiatives en milieu rural vers plus d'autonomie et de solidarités. Elle organise des formations et journées d'échange pour partager et apprendre de nouveaux savoir-faire afin de mûrir les pratiques paysannes. ***Que vous soyez paysan.ne ou non, pour nous soutenir, vous pouvez adhérer ou faire un don à l'ADDEAR.***

Cette action est soutenue financièrement par :

